Image not found or type unknown

Retraite et compte courant associé

Par **Cecc**, le **09/02/2023** à **08:30**

Bonjour,
Nous sommes 2 associés dans une SARL.
J'ai une question concernant le remboursement du compte courant associé.
A la création de la société nous avons avons injecté chacun 15000 euros en compte courant.
Mon associé part à la retraite dans quelques mois.
Au bilan, l'année 2022 est légèrement positive (6000 euros).
Peut il demander le remboursement du compte courant car il part à a retraite ?
Est il prioritaire sur moi ?
Si c'est obligatoire, est ce je peux en même temps, demander le remboursement de mon apport dans les mêmes conditions, ou refuser pour les 2 si ça n'est pas possible ?
D'avance merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **09/02/2023** à **10:21**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien sur ce sujet :

refus-de-remboursement-compte-courant-dassocie/

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés